



Accident travail et retraite

Par **Sourice Vitour Roselyne**, le **04/07/2017** à **14:54**

Victime d'un AT reconnu il y a plus de 7 ans, je suis toujours en arrêt de travail et ne reprendrais sans doute pas mon travail avant ma retraite, dans 3 ans. Une invalidité de 50% a été reconnue par un médecin expert.

Actuellement je perçois l'intégralité de mon salaire sous forme d'un bulletin de salaire et mon employeur (une collectivité locale) se fait rembourser ce montant par une assurance privée.

Lors de mon passage à la retraite, comment se passera t'il ? Est-ce que je toucherai encore quelque chose de cette assurance : capital ou pension ?

Merci de m'informer.

RV